Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 029-212901912-20260226-D_2026_7-DE

COMMUNE DE PLOUGONVEN
Département du Finistère

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 26 février 2026

Le vingt-six février deux mil vingt-six, à seize heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de Mme Bernadette Auffret, Maire.

Présents :	Bernadette Auffret, Isabelle Camenen, Martine Carn, Jean-Luc Daffniet, Yolande de Ternay, Claudie Fustec, Mélodie Gagneux, Colette Guilloux, Jean Laurent Hamon, Sophie Hérault, Nicolas Inisan, Typhaine Kerboriou, Raymond Le Cam, Jean-Pierre Le Gall, Michel Prigent, Michèle Queïnnec, Thierry Riou, Françoise Vinard.		
Procurations :	Pascal Berthou à Bernadette Auffret, Dominique Grall à Thierry Riou, Céline Mahé à Colette Guilloux, Laurent Thépault à Nicolas Inisan		
Absents :	Joël Pontoizeau		
Membres en exercice :	23	Membres présents ou représentés :	22
Date de convocation :	20/02/26	Secrétaire de séance : Sophie Hérault	

Délibération n° D-2026-07	Classification : 7.5

Enclos paroissial : projet de travaux de valorisation
Vote à la majorité (1 abstention : Typhaine Kerboriou)

Madame le Maire rappelle que Plougonven est inscrite sur la liste des communes dotées d'un enclos paroissial établie par le Conseil Départemental du Finistère dans le cadre de la candidature au Patrimoine Mondial de l'UNESCO dans la catégorie des biens culturels en série.

Dans ce cadre, il convient de procéder à des travaux de valorisation de l'enclos paroissial situé autour de l'église St Yves. Ces travaux ont été mis en forme par l'atelier INEX, maître d'œuvre missionné pour valoriser cet ensemble. Le programme des travaux a été validé par l'Architecte des bâtiments de France et la Mission Unesco du Conseil Départemental.

Le coût de ces travaux est estimé à 264 198 € HT, honoraires de maîtrise d'œuvre inclus, pour un chantier divisé en trois lots (VRD, Maçonnerie, paysage).

Madame le Maire informe qu'il est possible de demander au Département une subvention maximale de 80 % dans le cadre du Pacte 2030-volet 3, et financer le projet comme suit :

Plan de financement prévisionnel :

Montant estimé du projet :	264 198,00 €
Subvention du Département Pacte 2030 - Volet 3 – 80 %	211 358,40 €
Part communale 20 %	52 839,60 €

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 029-212901912-20260226-D_2026_7-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de valider le lancement des travaux de valorisation de l'enclos paroissial,
- d'approuver le plan de financement présenté ;
- d'autoriser le Maire à solliciter le maximum de subventions possible auprès du Département du Finistère dans le cadre du Pacte 2030 Volet 3 ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;

Ainsi délibéré,
Pour extrait conforme,

Le Maire, Bernadette Auffret

